

# Maladies professionnelles indemnisables

**Tableau RG 1 :** Affections dues au plomb et à ses composés.

**Tableau RG 4 :** Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant.

**Tableau RG 4 bis :** Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.

**Tableau RG 10 :** Ulcérations et dermites provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins, le chromate de zinc et le sulfate de chrome.

**Tableau RG 12 :** Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés [...].

**Tableau RG 46 :** Mycoses cutanées.

**Tableau RG 51 :** Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants (\*).

**Tableau RG 46 :** Mycoses cutanées.

**Tableau RG 61 :** Maladies professionnelles provoquées par le cadmium et ses composés.

**Tableau RG 62 :** Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques.

**Tableau RG 65 :** Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

**Tableau RG 66 :** Rhinites et asthmes professionnels.

**Tableau RG 77 :** Périonyxis et onyxis.

**Tableau RG 84 :** Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

# Vous bénéficiez

d'une surveillance médicale renforcée en fonction des résultats de l'évaluation des risques.

Comité de rédaction :  
C.I.H.L. 235, rue des Sables de Sary  
45774 Saran cedex  
www.cihl45.com  
cihl.services@cihl45.com



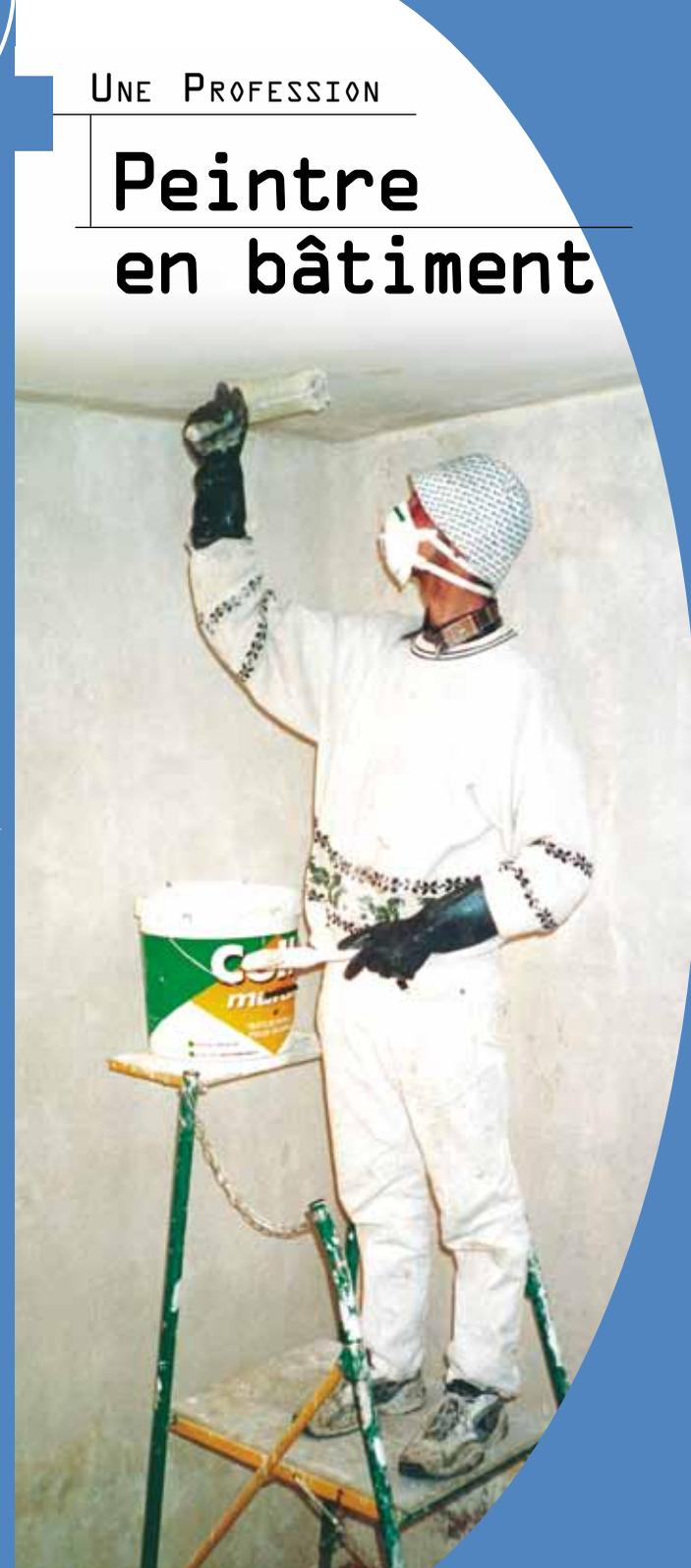
Membres de l'APST



UNE PROFESSION

# Peintre en bâtiment

www.forcemoitice.com, 02 38 56 98 00 • RCS 410 202 626



Cachet du médecin diffuseur et adresse

Date de mise à jour : 01/03/2013

# Ce que vous risquez

## ⇒ Risques d'accident du travail

- Coupures aux mains
- Chute de hauteur
- Intoxication au monoxyde de carbone : décolleuse à gaz
- Brûlures caustiques
- Incendie ou explosion en atmosphère confinée

## ⇒ Risques physiques

Liés

- Aux postures de travail, travail prolongé à genoux (revêtement de sol...) et manutention
  - ↳ Hygroma du genou
  - ↳ Lésions des ménisques
  - ↳ Tendinites, douleurs articulaires
- A l'empoussiérage (ponçage...)
  - ↳ Lésions pulmonaires

## ⇒ Risques chimiques

Liés

- Aux pigments et colorants (plomb, chrome...)
- Aux solvants et diluants (white spirit, essences, éthers de glycol...)
- Aux liants (résines)
  - ↳ Irritation de la peau, des yeux, des voies respiratoires...
  - ↳ Allergies (eczéma, asthme...)
  - ↳ Cancers (peau, poumons, sang...)
  - ↳ Troubles neurologiques (sensation d'ébriété, altération des facultés mentales à long terme...)
  - ↳ Troubles du rythme cardiaque
  - ↳ Stérilité



# Comment prévenir le risque

- Utiliser des moyens d'élévation adaptés : échafaudage d'intérieur ou d'escalier, plateformes individuelles roulantes...
- Ventiler des locaux

- Respecter les règles de bonne posture
- Utiliser des aides à la manutention
- Porter des genouillères : mousses intégrées au vêtement de travail
- Ventiler des locaux

- Lire l'étiquette des produits
- Ne pas se laver les mains avec les solvants et diluants
- Utiliser des savons adaptés
- Utiliser des gants adaptés au risque (limite la pénétration cutanée)
- Mettre une crème protectrice sur les mains avant le travail et après chaque lavage de mains
- Porter un appareil de protection respiratoire en cas de pistolage ou de travail en espace non aéré
- Porter des vêtements de travail

**Le métier de peintre est classé dans le groupe 1 (cancérogène pour l'homme) par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**